

## Arrêté électoral – Rectificatif de la composition du bureau de vote

### Scrutin du 16 au 18 novembre 2021 – Conseil d'administration et conseils de composantes

---

La Présidente,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-3, L713-9, L719-1 et L719-2, D713-1 à D713-4 et D719-1 à D719-40 ;  
Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;  
Vu le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;  
Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;  
Vu les statuts modifiés de l'ENSIBS ;  
Vu les statuts modifiés de l'IUT de Lorient ;  
Vu les statuts modifiés de l'UFR LLSHS ;  
Vu les statuts modifiés de l'UFR SSI ;  
Vu la délibération-cadre n°03-2012 du conseil d'administration sur les inscriptions volontaires sur les listes électorales modifiée par délibération n°108-2015 du conseil d'administration du 6 novembre 2015 ;  
Vu l'arrêté électoral n°038-2021 du 22 avril 2021 portant report des élections aux conseils des composantes ;  
Vu l'arrêté électoral n°071-2021 du 8 juillet 2021 portant organisation et mise en œuvre du vote électronique à l'Université Bretagne Sud ;  
Vu l'arrêté électoral modifié n°083-2021 du 8 octobre 2021 portant règlement électoral pour les élections du 16 au 18 novembre 2021 ;  
Vu l'arrêté électoral n°093-2021 du 15 novembre 2021 relatif à la composition du bureau de vote ;

Arrête

**Article 1.** L'article premier de l'arrêté n°093-2021 susvisé est modifié suit :

« Dans le cadre des opérations électorales organisées par voie électronique prévues du mardi 16 novembre, à 9h au jeudi 18 novembre 2021, à 16h, la composition du bureau de vote centralisateur est fixée comme suit :

- Présidente : Nathalie LESCOAT, Directrice des affaires statutaires et juridiques ;
- Secrétaire : Laure DARLEON, chargée d'affaires statutaires et juridiques ;
- Assesseurs : Isabelle DURAND (liste Pour une UFR collégiale, ouverte, audacieuse et solidaire) Karen LE DESSERT (liste La voix des Biatss) et Gilles DURRIEU (liste PROFOR). »



**Article 2.** Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

**Article 3.** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT

